



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Aménagement du carrefour RD 139/140 à WEITBRUCH - Acquisitions foncières

Rapport n° CP/2012/432

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une acquisition foncière nécessaire au projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur le territoire de la commune de WEITBRUCH.

Le Département a réalisé des travaux de sécurité au droit du carrefour des RD 139 et 140 sur le territoire de la commune de WEITBRUCH. Ces travaux de transformation du carrefour existant en giratoire, nécessitent une acquisition foncière empiétant sur le périmètre de la forêt communale, soumise au régime forestier.

La cession de la surface correspondante par la Commune de WEITBRUCH au Département s'est accompagnée d'une procédure de distraction du régime forestier et d'une autorisation de défrichement.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur de ces terrains comme suit :

Indemnité principale pour perte de terrain :

25,00 € x 17,94 ares = 448,50 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	490 000,00 €	472 089,37 €	448,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

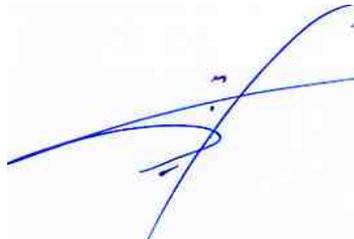
- approuve l'acquisition, dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire RD 139/140, de plusieurs parcelles de terrain d'une superficie totale de 17,94 ares à WEITBRUCH, moyennant le versement à la commune de WEITBRUCH d'indemnités d'un montant total de 448,50 € et frais divers,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL